

La Conciergerie et vigerie ou Prévôté de Gençay

Consistant en une chambre qui a sa sortie dans la rue qui conduit des halles à l'église et dans laquelle ouvre l'une des prisons, avec la chambre haute au-dessus de celle-ci, une autre chambre haute qui a sa vue sur la cour et qui règne sur les prisons, un escalier en bois qui monte aux chambres hautes dans le couroir qui sort dans la cour où sont les portes de la cave, des latrines et du jardin, plus le fourgnou ou boulangerie, l'écurie et le fenil, un petit toit dans la cour, la cave, les lieux communs ou latrines...

Le total de l'emplacement du fumier qui est au-devant de la maison et entre celle-ci et le poteau public. Sur ce poteau étaient apposées les annonces publiques et administratives après avoir été publiées « à son de tambour »

Dans le fermage de la prévôté on trouvait le fermage du péage de Gençay. Il consistait en droits de péage des ponts et passages, de plaçage et rentes les jours de foires ou marchés, les droits de bancs tant sous la halle qu'au dehors de celle-ci et ceux de la foire de Saint-Maurice, les arentements faits entre parties de ces bancs, les jeux de rampeaux qui s'y trouveront, les droits de foire de Daint-Maurice et assemblée de Notre-Dame d'Ayroux, et de Saint-Hilaire de la Ferrière.

Au début du 18^e siècle le preneur qui prenait le bail pour sept ans, devait encore verser chaque année 250 livres par quartiers, le premier au jour de la fête de Notre-Dame de mars, le second à la Saint-Jean-Baptiste, le troisième à la Saint-Michel et le quatrième le jour et fête de Noël. Plus, le jour de la Circoncision, six langues de pourceaux et encore ce jour la somme de 12 livres soit 6 livres à M. le sénéchal de Gençay et 6 livres au procureur fiscal de ce lieu.

Selon les baux, les preneurs devaient ou non prendre les prisonniers des prisons en charge. Dans l'un des baux on relève que les preneurs se chargeront des prisonniers qui pourront être conduits dans les prisons, ils tiendront les prisons libres et en état de recevoir les prisonniers desquels ils auront soin comme tous concierges sont tenus de faire, qu'ils ne pourront recevoir aucun prisonnier si au préalable, ils n'en ont averti les officiers de Gençay...

Dans un autre bail on lit, les preneurs du bail de la conciergerie ne seront pas tenus de se charger du soin des prisonniers pas plus que du registre de geôle. Les preneurs resteront geôliers, un point c'est tout.

La Maison de l'Image Notre-Dame

Elle touchait au presbytère et était dans une totale ruine en 1725. Elle fut également une auberge. Elle était accompagnée autrefois d'une tour ou colom-



La Conciergerie
Place du Marché

bier. Durant plus d'un siècle, elle fut la propriété de la famille Dupuis. L'un des membres de cette famille était procureur au siège présidial mais y demeurait. En 1680, le curé Jacquault achète la moitié de cette maison et la réunit à son presbytère. En 1726 la dernière héritière de la famille la vendit à Me Pierre Petit, notaire et procureur fiscal de la vicomté de Gençay. A la date de 1764, Pierre Pastry des Touches, par ailleurs chirurgien est dit aubergiste de l'Image Notre-Dame.

La Maison du Sénéchal

On peut encore la voir dans la cour des Quatre-Vents. En l'An VIII on y trouvait, une cuisine dont le potager était en mauvais état, sa porte communiquait dans le colidor dans lequel on trouvait l'entrée de la cave qui n'avait plus de trappe. Une chambre basse à gauche avec une petite antichambre. Une chambre haute à laquelle on accédait par un escalier en bois dont la majeure partie était en mauvais état. Un grenier régnait sur l'ensemble. On trouvait encore un fourniou dont le four était de service. Elle était la propriété de la famille Imbert, de la Dultière à Saint-Maurice.

Disparus :

Le Logis et Auberge de Saint-Jacques, la Maison de la Croix Blanche, l'Aumônerie, la Maison des Busquets, la Maison et Auberge de la Roue, la Maison de l'Image Notre-Dame, la Maison appelée La Dube, La Calaudrie, La Maison du Portal, La Maison de la Seraine, Le Logis du Cheval Blanc, LAuberge de l'Image Notre-Dame (Cette dernière ayant cédé la place à la maternité la Roseraie), la Maison de l'Auberge, la Maison de La Chastinerie,



Il ne faut pas se leurrer. Lorsqu'on parle du patrimoine architectural du bourg de Gençay, comme ailleurs, difficile de certifier que le bâtiment retrouvé, nommé et décrit dans les archives est bien celui qu'on a sous les yeux. De tout temps les bâtiments ont subi des transformations, des amputations, des mutations. La notion de patrimoine est relativement récente. N'oublions pas que le château de Gençay fut classé monument historique en 1840 après l'inventaire en France de Prosper Mérimée. Depuis le début du 19^e siècle il servait de carrière et ce destin lui sera encore réservé même après son classement devant le protéger. La municipalité elle-même sera cliente pour acheter des « moellons d'échantillons provenant du vieux château » pour ses besoins d'aménagement. Comme on le verra dans la courte description de chaque immeuble certains étaient en ruine notamment au 18^e siècle. Par la suite, des travaux ont mutilé ou carrément fait disparaître du patrimoine bâti. Il y a peu la municipalité de l'époque a favorisé la disparition de la grande maison témoin de l'architecture du début du 19^e siècle de la famille Bouzier et bien d'autres édifices au fil des municipalités. D'autre part de beaux éléments d'architecture de bâtiments disparus ont été recyclés dans de nouveaux qui nous sont parvenus. Donc, prudence dans les affirmations d'authenticité des superbes bâtiments qui nous restent.

La Maison de l'Ecu

Grande maison située près le parquet, à la halle de Gençay, consistant en chambres basses, antichambres, boutiques, cour, chambres hautes, greniers par le dessus, écuries, four, toits, cour avec un puits, galerie, jardin, charrières. Elle tenait par le devant « au placistre » de la halle, d'un côté à la ruelle allant de la halle au vieux four à ban et à la maison de la Roue, par le derrière à la rue allant de Saint-Maurice à l'église Notre-Dame. Cette maison fut un temps une auberge.

Au XVI^e siècle elle appartenait à Nicolas Bouresse, sénéchal de Gençay. En 1567 elle était la propriété de Perrette Fournier, dame du Vergnay. Elle passa ensuite à Hilaire Rogier, seigneur du Vergnay qui la céda en 1629 à André Dupuis contre une rente de 40 sols, lequel la vendit à André Dupuis. En 1695 elle appartenait à René Dupuis, greffier et notaire de Gençay qui l'affermait à un boulanger pour 50 livres par an et un



L'Auberge de l'Ecu et l'Hôtel des Trois Marchands
Place du marché



gâteau beurré de la fleur d'un demi boisseau de froment et d'une demi-livre de beurre, payable le gâteau le jour et fête des Rois.

La Maison de Mauparler

Composée de chambres basses, chambres hautes, grenier par le dessus, cour, écurie, fenil, four, fourniou, une autre chambre, grenier par le dessus, un toit dans ledit fourniou et jardin, tenant à la rue qui conduit de l'église à la Grange Thomassin à main droite, d'autre à la rue qui conduit des halles au moulin banal. On la situait encore devant les bancs égaults où on vend la chair le dimanche. Elle fut tenue par Guillaume Thomassin puis Marguerite Bonnin, veuve de Antoine Douxamy, sieur du Soucy. En 1793 elle était habitée par la dame Sire

En 1527 la maison possédait une cave mais n'était qu'un fondis. Elle était louée à Huguet Masteau par le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. En 1657, sans doute réhabilitée, elle était habitée par Jeanne Turpault veuve de Antoine Douxamy.



La Maison du Mauparler
Place du Marché



La Maison de Beaulieu

Située devant le parquet et la halle de Gençay. Elle consistait en chambres basses, anti-chambres, boutique, four, fourniou, cave, chambres hautes, greniers par le dessus, écuries, grange, buanderie, colombier et cour, jardins et verger contenant deux boissellées de terre à semer chenevoy, autrefois enclos de murailles. Au XVI^e siècle, Nicolas Chauvineau, époux de Madeleine Bergereau en avait la jouissance, puis leur fille Radegonde lui succéda. Auparavant, en avait joui Nicolas Bouresse. Elle faisait partie des biens possédés par le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier laquelle était soumise au devoir de 25 sols de cens et de rente noble et féodale.

La Maison de la Martinauderie

En 1741 elle servait de grange, et avait une écurie à côté, un jardin, aussi à côté et par le derrière. Elle tenait par devant à un petit emplacement qui en dépendait, et par un autre côté, au chemin qui conduit de ce bourg à la Grange Thomassin, à main gauche, ou, comme cité dans Gauffreteau, au Chemin Vieux qui conduisait au pont des tanneries. En 1741, elle était affermée à maître Pierre Pastry, maître chirurgien et damoiselle Clémence Thérèse Teisseidre son épouse par M. Charles Pallu de La Barrière. En 1766 se seront les héritiers de Pierre Pastry et de Clémence Thérèse Texède, Marie Angélique Pastry qui avait épousé Laurent Cuau qui consentirent un titre nouveau de rente à Dame Jeanne Marie Anne Brun, veuve de feu Charles Pallu sieur de La Barrière.

La Maison de La Briaudrie

Elle consistait en chambres basses, hautes, grenier au-dessus, four, galerie, coulombier, cours, boutique,

écurie, toits, buanderie, jardins du Couteau et pré, et tenait par derrière à une vérgnaie près de la rivière la Belle, le tout se tenant et contenant ensemble à semer six boisseaux de chenevoix ou environ à la mesure de Gençay. Elle donnait par le devant et par un côté au chemin qui allait de l'église à la Grange aux Rondeau à gauche et tenait encore par un bout au jardin du Pinochon qui en 1708 appartenait au sieur Mallarmé. A cette date, elle était louée pour 45 livres payées à la Saint-Jean, et pour la Saint-Michel, les cens, rentes nobles, féodales et foncières au seigneur de Châtillon ainsi que deux poules et cinq sols en argent. Pour les jardins du Couteau, un chapon et un denier étaient dus au château dudit lieu. La maison fut longtemps la maison des notaires de Gençay, en 1705 à Jean Bergereau, en 1708 elle était la propriété de Charles Agier, huissier, en 1723, maître Pierre Petit, notaire et procureur fiscal, en 1739 maître Jean Dupuis, notaire et procureur. En 1666, Jean Eclaircy époux de Suzanne Genève était dit sieur de la Briaudrie.

La Maison de La Baraudrie

Elle consistait en un grand dessous, une chambre haute au-dessus, un autre dessous à côté, un petit grenier au-dessus, un autre dessous à l'entrée de ladite maison. L'usage d'un four avec un petit toit à côté, une cour avec aisances, ensemble un petit jardin au devant de la maison. En 1767, Marie Anne Germoneau, veuve de maître Henry Gaillard, demeurant paroisse Saint-Michel de Chauvigny, l'affermait à François Doussineau, tixerant et Elisabeth Martin son épouse. Cette maison avait son droit de puiser l'eau au puits de la maison de la Sallée. Elle joignait le chemin qui conduisait à Saint-Maurice à gauche et par le devant au chemin de la Sallée.

La Maison des Picollets

Ce logis tirait son nom de la famille Picollets qui la posséda de longues années. Elle était située à l'angle droit de droite de la ruelle qui fait suite à la rue Gambetta, sentier ou chemin tendant de la halle de Gençay au moulin banal et au château de ce lieu en 1600, la venelle ou chemin allant de l'église de Gençay à la garenne du château en 1658, la venelle où autrefois on passait venant de la halle de Gençay à la fontaine qui est au-dessous du château selon la description de Gauffreteau, p. 162.



Le Logie des Picollets
Rue de l'Echelle

La Maison de la Sallée

En 1756, elle était une auberge tenue par René Pichon et Marie Anne Germoneau son épouse. Elle se composait d'une chambre, un grand et un petit cabinet, une saline qui à cette date contenait 40 minots de sel. Selon les régions, le minot équivalait 34 à 39 dm³. La saline contenait donc environ 1,5 m³. On y trouvait une cave, une grande chambre haute avec un petit cabinet à côté fermant à deux fenêtres, une petite chambre qui était appelée la chambre de l'enseigne, un autre cabinet fermant à deux fenêtres, une autre chambre qui avait sa vue sur la cour, une autre petite chambre à côté un grenier au-dessus. Une autre chambre haute avec une autre chambre à côté plus un grand grenier. Elle tenait par le devant à la rue qui conduit de l'église de Gençay à la cure de Saint-Maurice à gauche. En 1711 elle était la propriété de messire Jean Dejaudonnet, écuyer, sieur de la Gueusserie, conseiller du Roi et échevin de la maison commune de Poitiers. En 1751, elle appartenait à maître Pierre Germonneau, demeurant paroisse Saint-Léger de Chauvigny, fils de Pierre Germonneau, notaire et procureur de Gençay qui avait épousé Marie Françoise Pichon, fille de M. Joseph Pichon marchand et de feu Marie Audin. La

famille Germonneau en fut la propriétaire jusqu'à la fin du 18^e siècle.

La Maison de La Chabanne

Elle consistait en une chambre basse, un cellier, un grenier au-dessus, un jardin, une cour, le tout se tenant avec une autre petite maison à côté joignant la cour. Par un côté elle tenait à la ruète qui allait de la halle de Gençay à la fontaine étant sous le château à gauche, d'autre au chemin qui allait de la halle à l'église à droite. En 1628, elle était la propriété de maître Jean Douxamy, sergent royal, notaire et postulant à Gençay, époux de Marie Gourdin et leur fils René, sergent royal en Poitou. Le puits qu'on peut encore voir aujourd'hui était autrefois dans la cour de la maison sise près du cimetière. Dans un acte de 1759, la maison appartenait à la dame Renée Chillou veuve de Philippe Boizeau boulanger à Gençay. Elle était tenue de fournir la corde et la laisser sur le tour du puits. Un droit de puisage demeurait attaché à la Maison de la Roue, disparue. Les habitants de cette maison qui en profitaient étaient tenus d'entretenir de bois travaillé par la main de l'ouvrier, pour les poteaux, le tour, la roue et le chevalet servant de couverture au puits, de sorte qu'on y puise facilement et que la corde ne puisse être endommagée par la pluie.



La Maison de la Chabanne
Rue de l'Eglise

